Les documents adaptés dans les bibliothèques du Jura : guide du bibliothécaire

# Pourquoi ce guide ?

Depuis plusieurs années, la MDJ a engagé un travail de sensibilisation, de formation, de veille autour du handicap, ou plutôt des handicaps.

Plusieurs actions ont déjà été menées : formations, mise à disposition d’une veille (<https://www.scoop.it/t/dix-andy-et-etranges-lettres>), renforcement des fonds de documents adaptés, harmonisation des pratiques de catalogage concernant ces fonds, mise en place sur JuMEL d’un accès facilité à ces fonds, acquisition d’outils spécifiques…

C’est dans ce cadre que nous avons choisi de vous proposer ce guide, qui recense l’ensemble des types de documents disponibles dans le réseau pour répondre aux problématiques d’accès des personnes avec des besoins spécifiques.

Tous les types de documents décrits ici sont présents à la MDJ et peuvent donc être empruntés pour vos lecteurs.

## **Pictogrammes**

La MDJ appose un pictogramme sur certains types de documents adaptés, pour permettre de les repérer plus facilement. Vous retrouverez cette signalétique au sein des articles de ce guide.

Ces pictogrammes reprennent ou s’inspirent des pictogrammes recommandés par le Ministère de la Culture, qui signalent une accessibilité particulière.

## **Quels sont les éditeurs à suivre ?**

Pour compléter ce guide, l’article « Édition adaptée » sur le portail de la MDJ répertorie les éditeurs qui proposent des documents adaptés : <http://mediatheque.jura.fr/341>. Cet article est mis à jour régulièrement.

## Version numérique de ce guide + ressources additionnelles

Tous les liens contenus dans ce document sont disponibles sur le portail, ainsi que le fichier accessible de ce livret, à cette adresse : <http://mediatheque.jura.fr/497>

Vous trouverez également dans cet article une bibliographie professionnelle et un ensemble de liens de référence sur l’accessibilité, l’édition adaptée, les publics concernés, les expériences de bibliothèques dans ce domaine, etc.

# Sommaire

[Qu’est-ce que l’édition adaptée ? 4](#_Toc520876830)

[Livres en gros caractères 5](#_Toc520876831)

[Livres numériques 6](#_Toc520876832)

[Livres audio 7](#_Toc520876833)

[Livres audio DAISY 7](#_Toc520876834)

[Exception handicap 8](#_Toc520876835)

[Livres en braille et/ou tactiles 10](#_Toc520876836)

[Outils braille et relief 11](#_Toc520876837)

[Livres pour dyslexiques 12](#_Toc520876838)

[DVD : audiodescription ou sous-titrage pour sourds et malentendants 13](#_Toc520876839)

[Livres en langue des signes française (LSF) 14](#_Toc520876840)

[Facile A Lire et à Comprendre (FALC) 15](#_Toc520876841)

[Les démarches « facile à lire » 16](#_Toc520876842)

[Apprendre le Français Langue Étrangère (FLE) 17](#_Toc520876843)

[Documents en langue étrangère 17](#_Toc520876844)

[Tablettes et applications prêtées par la MDJ 18](#_Toc520876845)

# Qu’est-ce que l’édition adaptée ?

## Une meilleure accessibilité

**Les collectivités publiques ont une obligation légale d’accessibilité depuis la loi de 2005 « pour l’égalité des droits et des chances »** et son décret d’application de 2009. Cette obligation concerne le handicap : elle s’applique aux bâtiments, mais également aux services et au numérique (par exemple, l’accessibilité obligatoire des sites web).

On parle également d’accessibilité de manière non-juridique pour désigner les problématiques générales d’accès aux bibliothèques : horaires, éloignement, etc.

Ce guide se concentre sur **les collections accessibles** pour les personnes en situation de handicap, en situation d’illettrisme, ou dont le français n’est pas la langue maternelle, ou encore en difficulté face à la lecture.

Il s’agit de publics d’une **très grande diversité**. Le point commun des documents présentés ici est qu’ils facilitent, d’une manière ou d’une autre, l’accès à une offre culturelle.

## Quels sont les publics concernés ?

* Les personnes en situation de handicap visuel, auditif, mental, cognitif, moteur
* Les personnes en situation d’illettrisme
* Les personnes dont le français n’est pas la langue maternelle et qui apprennent le Français Langue Étrangère (FLE)
* Mais aussi, de manière plus générale, toutes les personnes qui auraient des difficultés de lecture et se sentiraient éloignées de l’offre des bibliothèques.

## De quels documents parle-t-on ?

Il s’agit principalement de livres (sous des formes diverses, y compris numérique et audio), de périodiques et de DVD. La MDJ propose aussi des applications dans le cadre du prêt de tablettes tactiles.

Soit ces documents sont **édités volontairement sous une forme plus accessible** (par exemple, le sous-titrage des films adapté aux personnes sourdes ou malentendantes) ; soit ils sont **naturellement intéressants** pour des publics en situation de handicap (par exemple le livre audio).

Chaque type de document peut répondre à plusieurs problématiques différentes : par exemple, un livre audio sera utile à un aveugle, mais aussi à une personne handicapée moteur qui ne peut pas tourner les pages d’un livre papier.

# Livres en gros caractères

Dans cette catégorie, on trouve généralement des livres imprimés en corps 16, en corps 18 voire en corps 20.

Ils sont le plus souvent publiés par des éditeurs spécialisés. L’offre est large et de nombreux succès littéraires sont adaptés en gros caractères. Cependant, tous les titres ne sont pas disponibles sous ce format. On note aussi une présence importante du roman de terroir et du récit personnel, en cohérence avec les goûts d’un lectorat plus âgé.

## Pour qui ?

Ils sont plus particulièrement conçus pour les personnes malvoyantes, que ce soit de naissance ou avec l’âge. Mais ils peuvent aussi être utiles aux personnes dyslexiques.

La grande majorité des titres s’adresse aux adultes, mais on peut tout de même trouver un certain nombre de titres pour la jeunesse.

## Dans le réseau jurassien

Près de 6 000 titres sont disponibles dans l’ensemble des bibliothèques du Jura, dont environ 200 en jeunesse.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Edition en gros caractères** » en champ 300

Il est également conseillé de noter aussi en champ 300 la taille de police (corps 16, corps 18…) car c’est une information utile pour certains lecteurs, par exemple ceux qui ne peuvent lire que les textes en corps 20.

# Livres numériques

Ces fichiers peuvent être lus sur un écran (ordinateur, liseuse, tablette), mais aussi sur une plage braille ou sur un lecteur de livre audio. On peut donc par exemple changer la taille du texte ou faire lire le texte par une voix de synthèse. D’où l’intérêt pour les personnes déficientes visuelles ou dys.

Dans le Jura, **seules les médiathèques du réseau JuMEL** peuvent proposer des livres numériques à leurs usagers.

Ces livres sont acquis chez un libraire, via un portail spécifique, et sont prêtés dans le cadre du dispositif PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque).

Le choix est rendu difficile par plusieurs facteurs :

* Tous les titres disponibles au grand public ne le sont pas aux bibliothèques. Chaque éditeur est libre de mettre (et d’enlever) ses titres dans le réservoir PNB.
* De la même façon, les éditeurs fixent librement les règles de prêt (nombre de prêts simultanés possible, durée de validité de la licence…).
* Le prix des livres numériques pour les bibliothèques n’est pas aligné sur celui du grand public ou du libre papier. Certains éditeurs mettent par exemple un prix très élevé à leurs nouveautés (« Le jour d’avant » de Sorj Chalandon : 44,97 € prix PNB contre 14,99 € prix public, 20,90 € prix papier et 7,90 € en poche ; « Animal tatoo » : 14,99 € ou 29,97 € pour les tomes de la saison 2, contre 7,49 € pour la saison 1).
* Pour évaluer l’intérêt de l’acquisition d’un titre, en plus des données précédentes, il faut aussi estimer son utilité pour le public. Or nous connaissons mal les attentes et les besoins du public lecteur de livres numériques.

Le choix des titres est fait actuellement par les acquéreurs de la MDJ. Pour des raisons pratiques et comptables, les commandes passeront toujours par la MDJ, mais les médiathèques sont invitées à faire des propositions d’acquisition, en fonction par exemple des demandes de leurs lecteurs. Demandez à votre correspondant la marche à suivre.

# Livres audio

On les appelle aussi « textes lus » ou « livres lus ». Il s’agit de livres qui sont lus à haute voix et enregistrés sur un CD. Ces CD peuvent être lus dans des appareils de lecture classiques, mais certains nécessitent un lecteur MP3. C’est en général précisé sur le CD.

On trouve surtout des romans adultes mais aussi des romans jeunesse et des documentaires (par exemple des conférences, des cours de philosophie ou d’histoire, des récits personnels…).

Depuis plusieurs années, le livre audio est en plein essor, car il offre de nouvelles possibilités d’accès au livre à une époque marquée par le numérique.

## Pour qui ?

Les livres audio sont particulièrement adaptés aux personnes non-voyantes ou malvoyantes, mais aussi aux personnes dyslexiques, et à toute personne ayant des difficultés motrices avec les livres imprimés.

## Dans le réseau jurassien

Environ 2000 titres sont disponibles dans l’ensemble des bibliothèques du Jura.

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL:

« **Livre audio** » en champ note 300

Pour les livres imprimés accompagnés d’un livre audio (**pas d’un CD musical**) : « **Livre imprimé + livre audio** » en champ note 300

# Livres audio DAISY

Le livre DAISY propose une lecture audio avec une navigation. Comme le livre audio classique, il peut être réalisé avec une voix humaine ou une voix de synthèse.

Pour écouter un livre audio DAISY, il faut un lecteur particulier, qui permet de naviguer dans le texte (aller de chapitre en chapitre ou directement à un chapitre, revenir en arrière, marquer sa page…).

La MDJ a fait l’acquisition de 4 lecteurs qui peuvent être prêtés aux usagers (durée limitée à 1 mois, pour une découverte de l’outil) ou être utilisés dans la bibliothèque pour une présentation, une formation…

Les livres audio DAISY sont numériques et existent soit sur CD, soit sous forme de fichiers (à télécharger, sur une clé USB ou une carte SD).

**Attention : contrairement aux autres livres audio, les livres audio DAISY rentrent dans le champ de l’exception handicap (voir page suivante).**

# Exception handicap

## Rappel du cadre de la loi

L’exception au droit d’auteur concerne**toutes les œuvres de l’esprit** : œuvres littéraires, musicales, cinématographiques, audiovisuelles, œuvres des beaux-arts (peintures, sculptures, œuvres architecturales, arts appliqués), etc. dès lors qu’elles sont protégées par le droit d’auteur.

Toute personne atteinte d’une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques peut se voir communiquer une version adaptée d’une œuvre, dès lors que l’auteur ou les ayants-droit ne mettent pas cette œuvre à disposition du public sous une forme qui correspond à ses besoins.

L’exception handicap s’adresse aux organismes habilités effectuant des éditions adaptées aux personnes handicapées (braille, format international DAISY, etc.). Elle permet, dans la mesure où il n'existe pas d'édition commerciale répondant au besoin du bénéficiaire de l'exception :

* **aux organismes inscrits** de produire et de communiquer des œuvres (faire lire par une personne, produire une carte en relief, etc.), sans avoir à obtenir l’autorisation des ayants droit. Les organismes inscrits déposent sur PLATON les adaptations numériques qu'ils ont réalisées et ont accès à l'ensemble des adaptations déposées sur PLATON;
* **aux organismes agréés** de demander aux éditeurs les fichiers numériques des œuvres imprimées dont la date de dépôt légal est inférieure à dix ans et postérieure au 4 août 2006, et des œuvres numériques sans limitation de date en vue de réaliser et communiquer des éditions adaptées à leurs publics handicapés.  Les organismes agréés déposent sur PLATON les adaptions numériques qu'ils ont réalisées et ont accès à l'ensemble des adaptations déposées sur PLATON. Seuls les organismes inscrits peuvent solliciter cet agrément.
* **aux organismes autorisés** de  recevoir et de mettre des documents adaptés à la disposition d’un organisme établi dans un autre État, sans but lucratif, en vue de leur consultation par des personnes atteintes d’une déficience qui les empêche de lire. **Seuls les organismes inscrits et agréés peuvent solliciter cette autorisation**.

Concrètement, cela signifie que les documents qui rentrent dans le cadre de l’exception handicap (qui sont produits par des organismes agréés et non pas par l’édition commerciale) sont réservés aux personnes justifiant d’un handicap. La personne doit produire un justificatif (carte mobilité inclusion, certificat médical,…) ou signer une déclaration sur l’honneur.

Vous devez également lui faire signer la charte d’engagement de l’usager.

Pour plus de détails, consultez le site du Ministère de la culture :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Economie-du-livre/Exception-handicap-au-droit-d-auteur/Principes-de-l-exception>

Télécharger le « Guide de bonnes pratiques de l’exception handicap » : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Economie-du-livre/Exception-handicap-au-droit-d-auteur/Demarches-des-organismes>

Sur le portail du Ministère comme sur celui de la MDJ, vous trouverez également à télécharger :

* un mémorandum pour l’accueil des personnes en situation de handicap en bibliothèque publique
* un vade-mecum relatif à la mise en œuvre de « l’exception handicap » dans les bibliothèques publiques
* les chartes d’engagement de l’usager (handicap et Facile à lire)
* un formulaire type de déclaration sur l’honneur

**La MDJ a fait une demande d’inscription à l’exception handicap**, ce qui lui permet de diffuser des documents adaptés, via son réseau.

Dès 2019, un **partenariat avec l’association Valentin Haüy** permettra aux bibliothèques jurassiennes qui le souhaitent d’être intermédiaires entre leurs lecteurs concernés (non-voyants, malvoyants, mais aussi dyslexiques ou empêchés de tourner les pages…) et la **bibliothèque EOLE, qui propose plus de 30 000 livres audio DAISY, ainsi que des livres en Braille**. Il sera donc possible pour un lecteur de disposer de livres audio DAISY soit sur CD soit sur clé USB.

Pour les bibliothèques qui s’engageront dans ce partenariat, une formation au portail EOLE sera dispensée en 2019.

# Livres en braille et/ou tactiles

Les livres adaptés en braille intégral sont très volumineux et donc rarement présents en médiathèque.

Par contre, les livres jeunesse en braille ou tactiles (avec des formes et des matières à toucher) peuvent facilement être proposés en médiathèque. Attention, un livre tactile adapté à un enfant malvoyant doit permettre de suivre toute l’histoire par le toucher. Les livres tactiles « grand public », du type « toucher les matières » ou en relief, ne sont pas adaptés car une partie de l’histoire reste inaccessible.

Les livres tactiles pour adultes sont très rares.

## Pour qui ?

Les livres en braille ou tactiles sont destinés aux personnes non-voyantes ou malvoyantes.

Toutefois, la majorité de ces livres inclut aussi le texte « en noir » (imprimé à l’encre noire) et souvent un CD audio. Ils peuvent donc aussi profiter aux personnes voyantes.

Les albums pour enfants qui sont à la fois tactiles, en braille, en noir et en version audio sont très pratiques car ils permettent à un voyant et à un non-voyant de lire ensemble.

## Dans le réseau jurassien

Une centaine de titres en braille et/ou tactile sont disponibles dans l’ensemble des médiathèques du Jura.

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL:

« **Édition en braille** » en champ 300 et indexation matière « **Livres en braille** ».

« **Livre tactile adapté aux lecteurs aveugles ou malvoyants** » en champ 300.

# Outils braille et relief

Dans le cadre de sa labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), la médiathèque départementale a fait l’acquisition de trois outils pour vous aider à communiquer avec le public non-voyant et malvoyant.

## Une imprimante braille

A partir d’un document sous Word, elle permet d’imprimer des pages en braille.

Attention, le braille prend énormément de place et un simple paragraphe peut nécessiter une page entière… De plus, il faut un papier spécial pour que les points en relief ne se transforment pas en trous !

Le but n’est évidemment pas de transcrire des livres entiers en braille. Il s’agit plutôt de vous permettre de proposer des versions braille de vos documents de communication (règlement intérieur, flyer…). Bien entendu, il n’est pas possible de transcrire une affiche avec une illustration. Il faut que le document soit uniquement constitué de textes.

Toutefois, il faut savoir qu’une minorité de personnes déficientes visuelles lisent le braille. Ces documents en braille devraient donc être systématiquement complétés par des versions audio ou vidéo.

## Un four PIAF

Sous ce nom un peu exotique se cache un four à thermo-relief. Le principe : on imprime sur un papier spécial (format A4 ou A3) un dessin ou un texte (en noir, avec des contrastes suffisants et des traits simples) et on passe cette feuille dans le four. La chaleur fait gonfler les microcapsules contenues dans le papier, au niveau des lignes imprimées. Il ne reste plus qu’à « lire » avec ses doigts le dessin ou les lettres en relief !

L’objectif : proposer à vos lecteurs des versions en relief de certains de vos documents : le plan des locaux par exemple ou un logo.

Si cela s’avère possible et utile, il sera également possible de transcrire en relief les illustrations d’un album (mais il faudra que le dessin s’y prête).

## Une pince Dymo braille

Cette pince permet de créer des étiquettes autocollantes (de largeur 9 mm ou 12 mm) en braille. De cette façon, vous pouvez faire une signalétique braille dans votre bâtiment, sur les étagères ou les bacs, sur les documents…

Un bémol : c’est un alphabet sans diacritiques (accents, cédille…) car l’appareil est de fabrication anglo-saxonne…

## Conditions d’utilisation

Vous pouvez emprunter la pince Dymo pour faire vous-même votre signalétique (nous fournissons 1 ruban de chaque taille pour le premier emprunt, les suivants sont à votre charge).

Pour l’imprimante et le four, envoyez-nous les documents à transcrire et nous nous chargeons du travail. Pour l’instant, nous ne fixons pas de conditions (pas de limite de nombre de pages, de participation financière…) mais nous nous réservons le droit de modifier le fonctionnement si nécessaire.

# Livres pour dyslexiques

Les livres spécialement écrits ou imprimés pour les dyslexiques sont quasiment tous pour les enfants. Seuls quelques titres de classiques existent pour les adultes (Phèdre, Le Cid, Les fables de La Fontaine…).

Ils sont imprimés avec des règles particulières pour faciliter la lecture. Chaque éditeur décide des règles qu’il veut appliquer, toutes ne se retrouvent pas dans tous les livres.

* Police de caractères spéciale, où les lettres sont plus faciles à distinguer
* Impression sur papier crème, ivoire, beige… plutôt que blanc pour moins fatiguer les yeux.
* Découpage syllabique avec utilisation de couleurs pour découper les mots, pour distinguer les syllabes muettes, avec ponts syllabiques pour les liaisons
* Interlignage plus important et taille de police 12 au minimum pour mieux distinguer les lignes et ne pas se tromper en passant d’une ligne à l’autre
* Texte aligné uniquement à gauche et non justifié des deux côtés pour éviter les espacements irréguliers entre les mots
* Longueur limitée des lignes pour faciliter la lecture

Lorsque les textes sont spécialement écrits pour les dyslexiques, en général, on trouve des phrases courtes, une narration chronologique évitant les retours en arrière, une présentation des personnages et des lieux en amont…

Les illustrations peuvent être utiles si elles aident à comprendre l’histoire mais pas si elles ne sont là que pour « faire joli ». Dans ce cas, elles perturbent l’attention et compliquent la lecture.

## Dans le réseau jurassien

Il y a une centaine de titres différents présents dans les bibliothèques du Jura.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL:

« **Texte adapté aux lecteurs dyslexiques** » en champ 300

Il existe aussi un petit journal d’actualité spécialement écrit pour les enfants : « Dys-moi l’actu ».

Il y a deux numéros par mois pour les enfants à partir de 8 ans (couleur verte), et deux numéros par mois pour les enfants à partir de 11 ans (couleur rouge).

Chaque numéro parle d’un sujet d’actualité (par exemple, la Coupe du monde de foot, les feux de forêt, les jours fériés…) ou plus général (les Etats-Unis, les mythologies…) sur 4 pages.

Il existe en deux versions :

* Une version pour dyslexiques : police OpenDyslexic et syllabes en couleurs
* Une version pour dyspraxiques : aide au repérage visuo-spatial (point de couleurs différentes pour les différentes lignes), pas de colorisation des syllabes.

# DVD : audiodescription ou sous-titrage pour sourds et malentendants

## DVD avec audiodescription

L’audiodescription (on dit aussi audiovision) consiste à insérer entre les dialogues d’un film une description sonore de l’action, des décors, des mouvements des personnages... Les personnes aveugles ou malvoyantes ont ainsi des informations sur ce qui se passe à l’écran et qu’elles ne peuvent pas voir.

Plus de 500 DVD présents dans les bibliothèques jurassiennes proposent cette fonctionnalité.

Pour faciliter le repérage de ces DVD, la MDJ les équipe désormais d’une étiquette avec le logo AD (noir/blanc) + une étiquette AD en braille, en haut à gauche du boîtier.

L’activation de l’audiodescription peut être compliquée pour un non-voyant si les instructions ne sont qu’à l’écran. Plusieurs bibliothèques participent donc à la réalisation de fiches qui guident les non et malvoyants dans les menus non vocalisés. Ces fiches sont téléchargeables et imprimables sur le site Accessibib de l’ABF :

<https://accessibibabf.wordpress.com/fiches-menus-pour-les-dvd-avec-une-piste-audiodescription/>

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Audiodescription** » en champ 300.

## Sous-titrage pour sourds et malentendants

C’est un sous-titrage spécifique, qui permet de lire sur l’écran les dialogues, mais aussi des éléments sonores particuliers, par exemple des informations sur la musique ou sur les bruits de la scène. Les sous-titres sont de couleurs différentes en fonction de qui parle (un personnage à l’écran ou qu’on ne voit pas, une voix off…) ou du type d’information qui est donnée (indications de bruits, de musique…)

Dans les bibliothèques du Jura, on trouve plus de 800 DVD qui proposent cette fonctionnalité.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Sous-titrage sourds et malentendants** » en champ 300.

## Ressources sur l’accessibilité audiovisuelle

Le Centre National du Cinéma et de l’image animée (CNC) propose sur son site web (<http://www.cnc.fr/web/fr/accessibilite>) une rubrique « accessibilité » où l’on trouve un guide de l’accessibilité audiovisuelle  (cadre légal, spécificités techniques du sous-titrage adapté et de l’audiodescription, liste d’associations qui œuvrent pour favoriser l’accessibilité à l’audiovisuel**, liste régulièrement mise à jour des films qui disposent d’un sous-titrage pour sourds ou malentendants, d’une audiodescription, ou des deux**).

# Livres en langue des signes française (LSF)

Les bibliothèques jurassiennes proposent une cinquantaine de titres qui comportent de la langue des signes française.

La plupart des ouvrages disponibles à l’acquisition sont des livres pour apprendre la langue des signes : abécédaires, **imagiers** jeunesse (les plus fréquents), **méthodes et dictionnaires**.

On trouve quelques albums contenant de la LSF sous forme d’images. Les documents les plus intéressants sont ceux qui sont accompagnés d’un **DVD en langue des signes** : quelques documentaires pour la jeunesse, un recueil de poèmes et des CD de comptines.

Quelques films de fiction ou documentaires en langue des signes française, pour adultes, sont également disponibles.

À noter :

En ligne, l’Éducation Nationale recense des ressources sur la LSF, conçues dans une perspective pédagogique.

Certains conteurs, chanteurs et compagnies de spectacle vivant proposent des animations adaptées : conte en langue des signes, « chansigne » et théâtre avec de la LSF.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Langue des signes française (LSF)** » en champ 300 et indexation matière « **Langue des signes française** ».

# Facile A Lire et à Comprendre (FALC)

Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est une transcription d’un langage classique en langage compréhensible par tous.

La méthode a été mise au point au niveau européen en 2009.

Le FALC est particulièrement destiné aux personnes en situation de handicap intellectuel, mais cela peut aussi éventuellement concerner d’autres publics : migrants allophones ou personnes en situation d’illettrisme...

Le FALC peut d’appliquer à tous les supports d’information : imprimé, électronique, audio, vidéo…

Tous les documents administratifs, les discours politiques, les guides de visite, les modes d’emploi… devraient être traduits en FALC.

Il y a 5 grands principes :

* Simplifier le vocabulaire utilisé (mots simples, expliqués si nécessaire, pas de figures de style, pas d’abréviations, de mots étrangers, éviter l’usage de grands nombres, de pourcentages…)
* Simplifier la structure des phrases (phrases au présent, courtes, pas de parenthèses, formes actives plutôt que passives, positives plutôt que négatives,…)
* Illustrer les idées par des images, des exemples de la vie quotidienne
* Clarifier la mise en page et la rendre facile à suivre (pas d’italique, de souligné, de mots entiers en majuscules…, pas de colonnes, commencer une nouvelle phrase sur une nouvelle ligne, texte aligné à gauche…)
* Tester auprès du public cible : règle absolue, un texte ne peut pas avoir le logo FALC s’il n’a pas été validé par des personnes en situation de handicap mental.

Les pictogrammes sont également recommandés. Certains textes peuvent même être entièrement « doublés » en pictogrammes, un peu à la manière d’un rébus.

Ressources utiles :

<http://urapei.unapei.org/Facile-a-Lire-et-a-Comprendre>

Malheureusement, il existe très peu de livres qui suivent ces règles et qui soient disponibles à la vente. On ne trouve que quelques histoires pour enfants et 1 livre de cuisine, tous au catalogue de la MDJ.

## Mention retenue pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

«**Texte adapté en langage Facile À Lire et à Comprendre (FALC**)» en champ 300.

# Les démarches « facile à lire »

Au cours des dernières années, un certain nombre d’initiatives autour du « facile à lire » ont fleuri dans les bibliothèques. Attention ! Ces initiatives ne concernent pas le langage FALC (qui a des règles spécifiques et doit recevoir une validation), mais seulement des sélections de documents « faciles à lire » qui sont ensuite valorisées par la bibliothèque.

L’objectif de la démarche est de permettre à des publics très **éloignés de la lecture** de s’approprier davantage cette activité et les ressources de la bibliothèque.

Quels sont les critères de sélection de documents « faciles à lire » ? Selon le guide réalisé par Françoise Sarnowski pour l’agence Livre et Lecture de Bretagne, il s’agit de prendre en compte :

Dans la forme :

* Textes courts
* Police assez grande
* Chapitrage
* Mise en page aérée, avec paragraphes
* Phrases courtes
* Vocabulaire simple
* Temps de conjugaison simples
* Illustrations (si possible)
* CD audio (si possible)

Dans le fond :

* Livres valorisants, de qualité
* Livres « où on se retrouve »
* Sujets populaires
* Histoires intéressantes.

On peut dégager 3 niveaux de lecture correspondant aux capacités diverses des personnes :

* niveau 1: livres très illustrés, peu de textes
* niveau 2: livres de 80 à 100 pages, de préférence avec illustrations, chapitres brefs, mise en page aérée
* niveau 3: livres de 100 à 200 pages.

Ces documents proviennent souvent du fonds déjà existant de la bibliothèque. Mais ils peuvent aussi être achetés pour l’occasion, comme les romans photo.

De nombreuses bibliothèques se sont déjà emparées de ce concept pour réaliser des espaces réservés au « facile à lire » dans leur bâtiment, souvent en collaboration avec des créateurs pour fabriquer un meuble original et repérable.

Le plus souvent, ces actions se poursuivent par **des animations et des partenariats** qui permettent de toucher les publics éloignés de la lecture.

L’agence Livre et Lecture de Bretagne propose un **kit « facile à lire »** qui contient une sélection de 100 titres, des suggestions de mise en espace et d’autres ressources, à cette adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/le-kit-facile-a-lire/>

En Bretagne, les initiatives « facile à lire » sont répertoriées sur un blog où on trouve de nombreuses idées d’animation et de partenariats : <https://facilealirebretagne.wordpress.com>.

# Apprendre le Français Langue Étrangère (FLE)

Pour les publics allophones (dont le français n’est pas la langue maternelle), il existe des manuels et d’autres documents pour apprendre le français. Voici un aperçu des documents présents dans le réseau jurassien :

* Méthodes de Français Langue Étrangère (livre de l’enseignant et livre de l’élève). Elles sont adaptées aux différents niveaux (que l’on classifie d’A1 à C2) et souvent adaptées à l’âge (enfant, adolescent ou adulte). Certaines sont axées sur un apprentissage rapide et l’insertion sur le marché du travail.
* Livres de grammaire, phonétique ou orthographe du français avec exercices
* Livres de révision du vocabulaire
* Dictionnaires
* Guides pédagogiques pour passer le DELF (Diplôme d’études en langue française)
* Documentaires et essais spécialisés sur l’enseignement du FLE.

Ces documents sont principalement localisés à la Médiathèque départementale, dans les médiathèques du Grand Dole et à la médiathèque Canopé/ESPE (réseau de l’Éducation Nationale) mais ils peuvent circuler dans le réseau.

## Fictions et récits adaptés au niveau de français

Certains éditeurs, tournés vers le parascolaire, publient des livres adaptés à chaque niveau de Français Langue Étrangère : A1, A2, B1 ou B2. Ils proposent des romans, des nouvelles, et des adaptations de classiques de la littérature française, pour adultes et pour la jeunesse.

Généralement, ces livres sont accompagnés d’un CD audio texte lu, ou d’un audio MP3 à télécharger.

## Mentions retenues pour faciliter les recherches, en particulier dans JuMEL :

« **Texte adapté aux apprenants de Français Langue Étrangère (FLE)** » en champ 300.

Indexation matière « **Français (langue) \*\* Manuels pour allophones** ».

## Plateforme en ligne ToutApprendre (bibliothèques JuMEL)

Sur [www.jumel39.fr](http://www.jumel39.fr), la **plateforme ToutApprendre** propose des cours interactifs de FLE pour tous les niveaux : initiation, grammaire et vocabulaire de A1 à C2, français des affaires. L’usager peut les suivre en autonomie (mais attention, les explications sont en français).

# Documents en langue étrangère

Pour les publics qui parlent une langue étrangère, le réseau des bibliothèques jurassiennes propose un certain nombre de documents : des **films** bien sûr, des **romans** adultes et jeunesse (parmi les bestsellers récents et les classiques), des **nouvelles**, des **albums** et des contes, du théâtre, de la poésie, des BD, des documentaires, et certains documents **bilingues**.

**Plus de 20 langues** sont représentées, allant de plusieurs milliers de documents (18 000 en anglais, 3 000 en allemand, italien ou espagnol) à plusieurs centaines (900 en arabe, 500 en turc), et seulement quelques documents pour les langues difficiles à trouver dans l’édition.

# Tablettes et applications prêtées par la MDJ

Grâce au soutien financier du Ministère de la culture, la MDJ a fait l’acquisition d’applications particulièrement adaptées à des publics à besoins spécifiques, ainsi que des tablettes.

Voici un panorama des applications que nous mettons à disposition du réseau :

* **Livres numériques** (sur iBooks) : des romans jeunesse adaptés aux lecteurs dyslexiques, des albums jeunesse avec une police modifiable et un audio, des docu-fictions jeunesse avec un audio, une police dyslexie et une audiodescription.
* **Applis « pédagogiques »** : des applis pour la jeunesse et pour les adultes qui permettent, sous formes de jeux (sans ambiance scolaire !) de développer une compétence.
  + *Exemples :* Buddy’s ABA est une série d’applis jeunesse particulièrement adaptées aux enfants autistes qui permet d’apprendre et de comprendre les couleurs, les formes, les actions… Vocabulynx permet aux personnes dyslexiques de s’entraîner autour des confusions de lettres. Dexteria propose des jeux pour développer la motricité fine de la main. SignEveil permet d’apprendre la Langue des Signes Française.
* **Compétences de base en lecture/écriture, outils contre l’illettrisme** : parmi les applis pédagogiques, nous proposons la méthode Assimo, qui permet d’acquérir ou de renforcer des compétences de base en lecture et en écriture du français. L’application se base sur des situations du quotidien et vise plutôt les adultes. Sur le même thème, nous avons aussi fait un choix d’applications pour les plus jeunes.
* **Applis « aides techniques »** : elles apportent une aide au quotidien dans différentes situations de handicap. L’objectif ici est de les faire découvrir ou de permettre aux usagers de les tester lorsqu’elles sont payantes.
  + *Exemples :* l’appli Avaz permet aux personnes qui ont des difficultés de langage de s’exprimer grâce à une base de données d’images. VoiceDream Reader est un lecteur d’écran qui permet d’écouter le texte d’un ebook ou d’un site web.
* **Applis « tout public »** : nous avons sélectionné des applis grand public qui peuvent être adaptées à certains publics à besoins spécifiques : elles contiennent peu ou pas de textes, proposent des jeux sans limite de temps stressante, permettent de créer des ambiances sonores à l’heure du conte, etc.
  + *Exemples :* Spot de David Wiesner, Fiete, Faces iMake, Incredibox, OloGame, Let’s Create : Pottery HD, Old Man’s Journey, Sago Mini Doodlecast, Voixci…

## Modalités de prêt des tablettes aux bibliothèques

La MDJ dispose d’une flotte de 16 iPads de 5e génération (2017). Les modalités de prêt des tablettes aux bibliothèques du réseau sont à déterminer avec vous, au cas par cas, selon votre projet : combien de tablettes, pour combien de temps, etc.

Les applications que nous avons acquises sont disponibles en un ou plusieurs exemplaires, selon leur pertinence dans le cadre d’une utilisation à court terme. Le nombre et la nature des applications à installer seront également à déterminer selon votre projet. Il est bien entendu possible d’installer des applications gratuites en autant d’exemplaires que souhaité.

L’installation des applications, achetées ou gratuites, sera gérée par la MDJ via le logiciel Air Watch, qui permet d’installer une application sur un grand nombre de tablettes en une seule fois.

## Catalogue des applications

Un catalogue des applications que nous avons sélectionnées, présenté sous la forme d’un fichier numérique, est disponible à l’adresse <http://mediatheque.jura.fr/531>